COMPOSITION DU DOSSIER MIS A ENQUÊTE PUBLIQUE

Registre de l'enquête publique

Classeur - volume 1:

- Note de présentation non technique. PJ N°7. Document de 19 pages.
- Arrêté préfectoral du 3 mai prescrivant l'enquête publique.
- Accusé de réception suite au dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale.
- Récapitulatif de synthèse du dépôt du dossier en téléprocédure. Document de 6 pages.
- Mandat de dépôt de l'autorisation environnementale. Document de 1 page.
- Note d'information de la MRAe Bretagne
- Rapport de l'Inspection des Installations Classées
- Rapport de Réponses ou Commentaires du porteur du Projet : PDM INDUSTRIES
- Plan de situation au 1/15000
- Demande administrative. PJ N°46. Document de 280 pages.
- Plan de situation au 1/25000
- Plan Ensemble situation 1/750
- Eléments graphiques : Cartes et Plans
- Présentation des capacités physiques et financières. PJ N°47. Document de 21 pages.
- Origine des déchets-compatibilité aux plans de gestion des déchets. PJ $N^{\circ}51$ -52. Doc de 56 p
- Mémoire de non soumission au rapport de base. PJ N°57- Document de 22 pages
- Compléments IED (Directive relative aux émissions industrielles). PJ N°57-58-59. Doc de 8 p.
- Calcul des garanties financières. PJ N°60-68. Document de 20 pages.

- Fiche ICPE Enregistrement/Déclaration PJ N°77- Document de 2 pages.
- Descriptif détaillé d'état des parcelles (Maitrise foncière-Géo cadastre). Doc de 2 pages.

Classeur - volume 2:

- Résumé non technique de l'étude d'impact- PJ N°4 -Document de 26 pages.
- Etude d'Impact. PJ°4. Document de 366 pages.
- Annexes à l'étude d'impact. Document de 169 pages

Annexe 1 : Mesures de niveaux sonores dans l'environnement. JLBI Acoustique.

Annexe 2 : Règlement de la zone UI du PLU de Tréméven

Annexe 3: Evaluation des Risques Sanitaires.

Classeur - volume 3:

- Résumé non technique de l'étude de dangers. PJ49. Document de 21 pages.
- Etude de Dangers PJ n°49. Document de 357 pages
- Article R123-8 3° Du Code de l'Environnement, soit la mention des textes qui régissent l'enquête publique.